

**Extrait du registre des délibérations
Séance du comité syndical du
SYDELON
du 30 novembre 2022**

Membres élus : 20
En activité : 20
Membres présents : 15
Membres ayant donné procuration : 2
Membres absents excusés : 3

L'an deux-mille-vingt-deux le trente novembre à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, à la communauté de communes de Cattenom et environs (2 avenue du Général de Gaulle à Cattenom), sur convocation qui leur a été adressée par Michel PAQUET, Président, le vingt-quatre novembre, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 19h12.

Étaient présents :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: Mme RENAUX Patricia, M. LOUIS Jean-Charles, M. ZIEGLER Damien, Mme BUHAJEZUK Christelle, M. LUCCHINI Marc et M. DE LAZZER Xavier

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

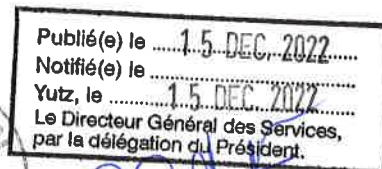
: Mme REBSTOCK-PINNA Alexandra, M. MEDVES Jean-François, M. JURCZAK Serge, M. CORAZZA Hervé, M. STEICHEN Christian et M. ANTOINE Marc

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET Michel et Mme DUTTA GUPTA Marie-Marthe

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES

: M. TINNES Jean-Paul




Stéphanie SIEBERT

Étaient absents (avec procuration) :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE : Mme VACCA Agnès a donné procuration à M. LUCCHINI Marc
THIONVILLE

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS : M. FADI Hassan a donné procuration à M. Michel PAQUET

Étaient absents excusés :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE : M. MELEO Guy
THIONVILLE

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH : Mme FRIEDMANN Laurène

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS : M. GLODEN Roland
TROIS FRONTIÈRES

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme BUHAJEZUK (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

Objet : Traitement des déchets ménagers et assimilés – Coopération public-public entre l’Eurométropole de Metz, HAGANIS et le SYDELON – Désignation des représentants du SYDELON au sein du Comité d’élus

Lors du Comité syndical du SYDELON du 29 juin 2022, les élus du SYDELON ont validé la convention de coopération public - public entre le SYDELON, l’Eurométropole de Metz et HAGANIS.

Le Syndicat Mixte de Transport et de Traitement du Nord Mosellan (SYDELON) s’est donc engagé à coopérer en matière de traitement des déchets avec l’Eurométropole de Metz et HAGANIS.

Cette coopération est formalisée par la signature d’une convention de coopération détaillant les dimensions matérielles et intellectuelles du partenariat et précisant les modalités opérationnelles de sa mise en œuvre.

Conformément aux termes de cette Convention signée le 27 septembre 2022 entre le SYDELON, l’Eurométropole de Metz et HAGANIS, il est proposé au Comité syndical du SYDELON de désigner 4 délégués syndicaux afin de représenter le SYDELON au sein du Comité d’élus.

En effet, l’article 8 « Pilotage » de ladite convention prévoit la création d’un Comité d’élus au sein duquel « *chacune des parties est représentée par quatre élus membres de son assemblée délibérante et désignés par son assemblée délibérante* ». La présidence de ce Comité d’élus sera assurée par un élu de l’Eurométropole de Metz / HAGANIS.

CONSIDERANT la nécessité pour le Comité syndical du SYDELON de désigner 4 membres de son comité syndical afin de représenter le SYDELON au sein du Comité d’élus et de participer à ses réflexions et travaux ;

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉSIGNE pour représenter le SYDELON au sein du Comité d'élus de la Convention de coopération public-public signée entre le SYDELON, l'Eurométropole de Metz et HAGANIS, les 4 délégués syndicaux ci-après désignés :

- Mme Patricia RENAUX
- M. Jean-François MEDVES
- M. Jean-Paul TINNES
- Mme Marie Marthe DUTTA GUPTA

Pour copie conforme au registre,
au siège du SYDELON, 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 YUTZ.

Yutz, le 15 DEC. 2022



Le Président,

Michel PAQUET